



**- PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL -**  
**SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025**

SALLE DES MARIAGES DE LA COMMUNE – 18 H 30

**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**

Linda NAVET

**N/Réf. : JLD/SG/LN/n° 25.058**

*L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Wimereux, légalement convoqué le 28 mars 2025, a débuté sa séance dans son lieu ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUBAËLE, Maire.*

<p><b>Conseillers présents :</b> M. DUBAËLE Jean-Luc M. BOUTLEUX Guy M. JOUGLEUX Jean-Luc Mme DUQUESNE Cécile M. JOLIE Pascal Mme KOROL Renée M. DEVIN Serge Mme NOURTIER Fabienne Mme BAILLARD Sylvie Mme LAVIÉVILLE Chantal M. SAMUEL Jean-Michel Mme BERNARD Sabine Mme HECTOR Ludivine Mme NOËL Laure M. SÉNECAL Yannick M. SERGENT Didier Mme REBOUL Sophie Mme ROUSSEAU Marie-José M. IVART Yves</p>	<p><b>Conseillers absents excusés et représentés :</b> M. BUTCHER Gérard Mme DREUSLIN Estelle M. LEPRÊTRE Médéric Mme GUILLOU Elodie M. LAMIRAND Christophe</p> <p><b>Conseillers absents excusés sans pouvoir :</b> Mme BARDEAUX Sandrine Mme SAUVAGE Edith M. MARLOT Loïc Mme HEMBERT Axelle</p> <p><b>Conseiller absent non excusé :</b> M. PORTUESE Aurélien</p>
--	--

***Avant l'ouverture officielle de la séance plénière, discours introductif de Monsieur le Maire :***

*« Mesdames et Messieurs les élus, chers Wimereusiens,*

*Nous nous retrouvons ce soir pour une séance essentielle de notre Conseil Municipal. Un moment important, non seulement parce que nous allons voter le dernier budget de notre mandature, mais aussi parce que c'est l'occasion de faire un point sur le travail accompli et sur l'avenir de notre belle commune.*

*Être élu : une mission exigeante mais passionnante.*

*Le rôle d'élu local est à la fois exigeant et passionnant. Servir sa ville, prendre des décisions qui impactent le quotidien de nos concitoyens, travailler pour l'avenir de la Commune... tout cela demande du temps, de l'engagement et une véritable passion pour l'intérêt général.*

*Mais aujourd'hui, ce rôle est aussi de plus en plus difficile, notamment à cause des critiques virulentes et parfois injustifiées que nous pouvons recevoir, notamment sur les réseaux sociaux.*

*Nous sommes ouverts au débat, nous acceptons la critique lorsqu'elle est constructive et argumentée, car c'est ainsi que fonctionne une démocratie locale vivante. Mais nous ne pouvons pas accepter les attaques gratuites, les propos diffamatoires et les agressions verbales. Mercredi matin, j'ai dû déposer une plainte à ce sujet, et j'aurai l'occasion d'y revenir plus tard.*

*Je tiens simplement à rappeler ici une chose essentielle : le respect doit rester au cœur du débat public. Nous pouvons ne pas être d'accord, mais nous devons toujours échanger dans un esprit de dialogue et de respect mutuel.*

*Un budget équilibré et une promesse tenue.*

*Ce soir, nous allons donc voter notre dernier budget, et oui, déjà !*

*Je veux le dire avec force : nous pouvons être fiers du travail accompli. Ce budget est équilibré et responsable, et surtout, sans augmentation des taux d'imposition.*

*C'était une promesse, et nous l'avons tenue.*

*Dans un contexte économique incertain, où les collectivités doivent faire face à de nombreuses contraintes, nous avons su gérer les finances communales avec rigueur, tout en poursuivant une politique d'investissements ambitieuse. Nous avons fait le choix d'investir sans alourdir la pression fiscale sur les habitants. C'est une preuve de notre engagement en faveur d'une gestion saine et durable.*

*Des réalisations majeures pour Wimereux*

*Depuis le début de notre mandat, nous avons mené de nombreux travaux d'aménagement, qui transforment progressivement Wimereux et améliorent la vie des habitants :*

- Modernisation de la voirie et des infrastructures, pour une ville plus agréable et plus sécurisée.*
- Embellissement des espaces publics, afin d'offrir à tous un cadre de vie encore plus plaisant.*
- Actions en faveur de l'environnement, pour préserver notre patrimoine naturel et renforcer notre engagement en faveur du développement durable.*
- Soutien à l'économie locale, avec des actions concrètes pour accompagner nos commerçants, nos artisans et nos entrepreneurs.*

*Et ce travail n'est pas terminé ! Nous avons encore des projets en cours et des ambitions pour Wimereux, car une ville doit sans cesse évoluer et s'adapter aux besoins de ses habitants.*

*Une équipe municipale engagée et dévouée.*

*Tout cela n'aurait pas été possible sans l'engagement sans faille de mon équipe municipale.*

*Je tiens à remercier chaleureusement tous les élus qui m'accompagnent depuis le début de ce mandat. Votre implication, votre sérieux et votre détermination sont des atouts précieux pour Wimereux.*

*Un grand merci également aux agents municipaux, qui travaillent chaque jour avec engagement et professionnalisme pour faire fonctionner notre ville. Et bien sûr, je veux saluer les associations, les bénévoles et tous ceux qui contribuent à la vie locale. Leur engagement est essentiel à la dynamique et au bien-être de notre commune.*

*Un été sous le signe de la convivialité.*

*L'été approche, et avec lui, de nombreuses animations et festivités qui feront vivre Wimereux. Nous avons tenu à proposer un programme riche et varié pour que chacun puisse profiter pleinement de cette belle saison.*

*Et dès le mois de juillet, vous pourrez vous promener et vous détendre le long du fleuve Wimereux, qui bénéficie désormais de nouveaux aménagements. Cet espace, repensé pour le bien-être des habitants et des visiteurs, sera un lieu de détente, de promenade et de convivialité.*

*Mais avant de profiter des beaux jours, il nous reste encore des décisions importantes à prendre ce soir. »*

*A la suite de ce discours, **Monsieur le Maire** ouvre la séance et passe ensuite la parole à Monsieur le Directeur Général des Services, afin de procéder à l'appel nominal des Conseillers Municipaux présents.*

*Le quorum est atteint.*

***Monsieur Jean-Luc Jougleux** est nommé secrétaire de séance. Il sera assisté techniquement par Madame Linda Navet.*

***Monsieur le Maire** soumet au vote le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 06 mars 2025 et demande aux Conseillers Municipaux s'il y a des observations. Aucune observation n'est faite.*

*Le Procès-Verbal est par conséquent adopté à la majorité des suffrages exprimés : 24 voix « POUR ».*

Avant de démarrer l'ordre du jour de la séance plénière, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des suites données aux demandes de subventions : depuis notre dernière séance plénière, elles concernent les participations financières d'un montant de :

- 45 000 € de la Région Hauts-de-France pour le pumptrack,
- 66 980 € de la Fédération Départementale de l'Energie pour le programme Suppression de l'éclairage Vétuste pour l'Environnement (SEVE) pour 3 années,
- 55 562,96 € de l'État au titre du Fonds vert pour l'éclairage public 2023,
- 108 609 € de la Fédération Départementale de l'Electricité pour les travaux de la rue de Verdun,
- 34 496 € de la FDE 62 pour les rues St Exupéry et Guynemer,
- 97 392 € de la FDE pour la rue Clémenceau,
- 162 200 € de l'Association des Amis de l'Eglise pour la phase de restauration de l'Eglise en cours,
- 4 920 € du Département du Pas-de-Calais pour des spectacles d'été,
- 17 000 € de la Communauté d'agglomération du Boulonnais pour l'organisation de l'étape des 4 jours de Dunkerque le 15 mai 2024,

Soit, depuis le début du mandat, un total cumulé de 2 255 775,38 € de subventions notifiées.

**M. le Maire** remercie chaleureusement les financeurs pour leur participation qui marque l'intérêt porté à la Commune et à son développement.

**M. le Maire** informe également qu'un état annuel des indemnités des élus municipaux pour l'année 2024, est transmis sous pli, sur table, conformément aux nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux.

**M. le Maire passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil Municipal.**

Les délibérations n° 1 à 3 ne nécessitent pas de vote : le Conseil Municipal doit prendre acte que le compte de gestion du comptable public est conforme avec le compte administratif du budget général de la Ville, celui du camping municipal et celui de Wimereux locatif. Elles ont été présentées en commission des finances lundi.

M. le Maire propose d'en prendre acte.

**DÉLIBÉRATION N° 20250403\_1 : COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC - BUDGET GÉNÉRAL DE LA VILLE - ADÉQUATION AVEC LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DE L'ORDONNATEUR.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE**

**DÉLIBÉRATION N° 20250403\_2 : COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC - BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL - ADÉQUATION AVEC LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DE L'ORDONNATEUR.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE**

**DÉLIBÉRATION N° 20250403\_3 : COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC - BUDGET ANNEXE WIMEREUX LOCATIF - ADÉQUATION AVEC LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DE L'ORDONNATEUR.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE**

**DÉLIBÉRATION N° 20250403\_4 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET GÉNÉRAL DE LA VILLE.**

**M. le Maire** informe le Conseil Municipal que conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que : « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire, peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

**M. le Maire propose que M. Boutleux, 1<sup>er</sup> Adjoint, préside cette séance et mets aux voix cette proposition. M. Boutleux est élu Président de séance.**

**M. le Maire passe donc la présidence à M. Boutleux, 1<sup>er</sup> Adjoint pour les délibérations n° 4 à 6 et sort de la salle.**

**M. Boutleux** présente le rapport de l'Administration municipale - compte administratif 2024 pour le budget général de la Ville.

*Lors de la **présentation du rapport de l'Administration Municipale, intervention de M. Sergent** qui souhaite une projection sur 2024-2025.*

*Echange concernant « **terminus** », **intervention de Mme Rousseau** qui demande si terminus fait partie de la vidéo protection municipale. M. Boutleux précise que non, ce n'est pas compris dedans.*

*Echange sur le **stade Victor Lemoine, intervention de M. Sergent** « les 55 960 € pour le stade Victor Lemoine, c'est l'étude seule, ce ne sont pas les travaux ? » M. Boutleux acquiesce.*

*Intervention de **M. Sergent** qui demande la confirmation du montant pour **les travaux des quais**. M. Boutleux confirme que le montant correspond aux études finalisées et que la Commune était déjà sur du report.*

*Intervention de **Mme Reboul** qui souhaite avoir les chiffres qui ont été annoncés en terme de subvention en début de séance. (Ils sont repris dans le présent PV.)*

*Autre intervention de **Mme Reboul** « Je vais répéter ce que nous avons dit lors du rapport d'orientation budgétaire 2025, vous parlez d'effet ciseaux, on y arrive puisque comme vous disiez on a une épargne nette pour 2024 qui est de l'ordre de 2 832 000 € et selon le ROB 2025, on va arriver à 901 000 €.*

***M. Boutleux** « On est en train de faire le Compte Administratif, cela on y viendra après. »*

***Mme Reboul** « Une autre question qui concerne le report d'investissement. Cela me paraît énorme surtout que l'on demande un budget sincère. Comme vous l'expliquez ce report de 7 000 000 € ? »*

***M. Boutleux** « Vous savez qu'il faut les faire les travaux. Cela fait quelques années que l'on travaille dessus et que les mois passent très vite. Au début, on s'était fixé 2024 mais vous voyez bien qu'on est arrivé en 2025. Les commandes ont été faites pour débiter les travaux mais à partir du moment que les travaux ne sont pas effectués, on devra les payer en 2025. »*

***Mme Rousseau** « A l'origine, les travaux des quais auraient dû démarrer en octobre 2024. »*

***M. Boutleux** « Tout à fait. »*

***Mme Rousseau** « Pourquoi cela n'a pas commencé à ce moment-là ? »*

***M. Boutleux** « Du retard, par rapport aux installations, et à la coordination entre les réseaux et l'agrandissement du Centre Administratif. »*

**Après la présentation, Monsieur Boutleux invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 20250403\_5 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL.**

**Après avoir présenté le budget annexe du camping municipal, Monsieur Boutleux invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 20250403\_6 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ANNEXE WIMEREUX LOCATIF.**

**Après avoir présenté le budget annexe de Wimereux locatif, Monsieur Boutleux invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

*M. le Maire réintègre l'Assemblée et reprend la présidence de la séance plénière.*

**DÉLIBÉRATION N° 20250403\_7 : APPROBATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 - DÉCISIONS D'AFFECTATION DE CES RÉSULTATS - BUDGET GÉNÉRAL DE LA VILLE.**

**M. Boutleux** demande au Conseil Municipal d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

Compte 1068	
« Excédents de fonctionnement capitalisés »	<b>3 284 201,96 euros</b>
Compte 002	
« Résultat de fonctionnement reporté »	<b>2 336 598,17 euros</b>
Compte 001	
« Excédent d'investissement reporté »	<b>2 054 936,10 euros.</b>

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 20250403\_8 : APPROBATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 - DÉCISIONS D'AFFECTATION DE CES RÉSULTATS - BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL.**

**M. Boutleux** demande au Conseil Municipal d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

Compte 1068	
« Excédents de fonctionnement capitalisés »	<b>25 887,14 euros</b>
Compte 002	
« Résultat de fonctionnement reporté »	<b>12 913,42 euros</b>
Compte 001	
« Excédent d'investissement reporté »	<b>21 872,86 euros.</b>

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 20250403\_9 : APPROBATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 - DÉCISIONS D'AFFECTATION DE CES RÉSULTATS DU BUDGET ANNEXE WIMEREUX LOCATIF.**

**M. Boutleux** demande au Conseil Municipal d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

Compte 002	
« Résultat de fonctionnement reporté »	<b>8 814,85 euros</b>
Compte 001	
« Excédent d'investissement reporté »	<b>44 983,85 euros.</b>

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**  
**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 20250403\_10 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET GÉNÉRAL DE LA VILLE - RAPPORT DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE.**

**M. Boutleux** présente le Budget Primitif 2025 pour le budget général de la Ville via l'introduction du rapport de l'Administration municipale et demande au Conseil Municipal d'adopter l'ensemble des chapitres des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du **Budget Primitif 2025 de la Ville** présenté.

*Lors de la présentation du Budget primitif 2025, M. Boutleux souligne que la Collectivité est prudente : c'est-à-dire plus en dépense et moins en recette. La Collectivité pense dépasser le million en épargne nette.*

*Intervention de M. Sergent qui souligne qu'en 2024, 1 million 3 était prévu. M. Boutleux précise que tous les ans, on met un montant que l'on révisé après par prudence.*

*Encours de la dette - Intervention de Mme Rousseau qui demande si la Collectivité s'est donnée comme limite 5 ans pour rembourser la dette. M. Boutleux acquiesce.*

*M. Sergent « cela veut dire que si on fait une projection en 2026, l'encours de la dette arriverait à 8 millions 3 ! »*

*Intervention de M. Sergent pour les quais « Au niveau des quais, la fois dernière on avait dit que le budget envisagé était au tour de 18 millions pour la totalité des travaux sur les 8 ans. Actuellement au niveau des subventions sur les travaux engagés, on serait à combien en pourcentage à peu près ? »*

*M. Boutleux « Actuellement, nous ne sommes pas loin des 50 %, entre 40 et 50 % par rapport aux travaux engagés. »*

*Intervention pour le pont de M. Sergent qui demande si on peut en parler. M. Boutleux « Le Pont se serait fin 2026 – début 2027 pour remplacer le pont Napoléon, de l'ordre de 2 millions 6. »*

*M. Sergent « Donc actuellement c'est en étude ? »*

*M. Boutleux « Oui, c'est en étude. On a déjà fait une étude pour le roulement, réduction de la chaussée et de chaque côté, il y aura une piste cyclable et une piste piétonne.*

*M. Sergent « Le pont est dessiné ! »*

**M. Boutleux** « Le pont est dessiné, il n'y a plus les piles car on n'avait pas la sécurité que cela allait tenir donc on les a retirées. »

**M. Sergent** « Donc c'est un tablier ? »

**M. Boutleux** « C'est un tablier. »

**M. Sergent** « J'avais retenu mon attention sur la passerelle qui m'inquiétait beaucoup sur sa tenue. Vous avez prévu de la remodeler celle-là ? »

**M. le Maire** « Avec la digue Nord quand elle sera refaite avec la C.A.B. en 2027. »

**M. Boutleux** « Pour le pont, on est déjà en phase bien avancée. »

**M. Sergent** « Préparation de dossier de consultation. »

**Mme Rousseau** « Les travaux du pont ne pourront commencer que quand tout le reste des travaux seront terminés ? »

**M. Boutleux** « Prévission fin des travaux décembre 2025 pour les quais et la baie Saint Jean. Après fin 2026, pour le reste des travaux, le temps de lancer le pont, fin 2026-2027. »

**M. le Maire** « Les quais seront finis en juillet, la place fin d'année. »

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

#### **DÉLIBÉRATION N° 20250403\_11 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL - RAPPORT DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE.**

**M. Boutleux** présente le budget annexe du Camping Municipal et demande au Conseil Municipal d'adopter l'ensemble des chapitres des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du **Budget Primitif 2025 du Camping Municipal présenté.**

*Intervention de **Mme Reboul** concernant les travaux de modifications de l'entrée du camping « Il y a une partie incluse dans le budget d'investissement du coup ? »*

**M. Boutleux** « Cette année dans le budget d'investissement il y a la barrière et on est en étude aussi pour l'aménagement du camping. »

**M. le Maire** « Il faut absolument sécuriser l'entrée. »

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

#### **DÉLIBÉRATION N° 20250403\_12 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE DE WIMEREUX LOCATIF - RAPPORT DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE.**

**M. Boutleux** présente le budget annexe Wimereux Locatif et demande au Conseil Municipal d'adopter l'ensemble des chapitres des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du **Budget Primitif 2025 du budget annexe Wimereux Locatif présenté.**

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 20250403\_13 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES 2025.**

**M. Boutleux** propose à l'Assemblée de fixer le produit fiscal attendu pour l'année 2025 des trois taxes directes locales à **8 140 287 €** (*huit millions cent quarante mille deux cent quatre-vingt-sept euros*) et les taux d'imposition des trois taxes à :

- Foncier bâti : **65,11 %**
- Foncier non bâti : **87,27 %**
- Taxe d'habitation : **30,63 %**

*Intervention de Mme Reboul « ce produit fiscal, est ce que cela correspond au chapitre 731 fiscalité locale parce que dans le budget, le montant est supérieur ? Dans le tableau du budget, on est à 9 447 000 en fiscalité locale, la différence est dû à quoi ? »*

*M. le Maire autorise M. Dessenne, responsable du service financier à prendre la parole pour apporter un éclaircissement.*

*M. Dessenne « sur le 731, à la fiscalité est intégré également les droits de mutation pour 550 000 € qui apparaissent sur la page n° 43 du budget, on y voit le détail : il y a les impôts directs pour 8 737 000 €, il y a 550 000 € de droits de mutation et 120 000 € de taxes sur l'électricité. C'est l'addition de ces 3 montants ».*

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 20250403\_14 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2025.**

**M. Boutleux** présente les différentes subventions et propose au Conseil Municipal d'attribuer les montants des subventions comme mentionnés dans le tableau annexé et précise que les créances sont inscrites au Budget Primitif 2025 de la Ville.

*Intervention de Mme Reboul « Juste une remarque que je crois avoir fait l'année dernière ce qui serait bien en présentation, c'est que l'on ait le montant attribué de l'année précédente. »*

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 20250403\_15 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS - CONVENTION GÉNÉRALE 2025.**

**M. Boutleux**, après avoir présenté ladite délibération, propose au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention à venir avec le Centre Socioculturel « Audrey Bartier » pour l'année 2025 percevant de la part de la Mairie, une subvention supérieure à 23 000,00 € (*vingt-trois mille euros*) et dit que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de la Ville.

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 20250403\_16 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL - AJOUT DE POSTE.**

**M. Boutleux** propose au Conseil Municipal, suite au recrutement d'un agent au sein du Centre Technique Municipal et d'un agent au sein du service des Sports d'adopter l'actualisation du tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**PREND ACTE** du tableau des effectifs actuel du personnel communal :

GRADE	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS		
		EMPLOI TC	EMPLOI TNC	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjoint technique	C	22	3	25	23	0	23
Adjoint d'animation	C	0	0	0	0	0	0

**ADOpte** l'actualisation du tableau des effectifs du personnel communal suivant, à compter du 04 avril 2025 :

GRADE	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS		
		EMPLOI TC	EMPLOI TNC	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjoint technique	C	23	3	26	23	0	23
Adjoint d'animation	C	1	0	1	0	0	0

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 20250403\_17 : SURVEILLANCE DE LA ZONE DE BAINNADE - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE WIMEREUX ET L'ASSOCIATION DE PROTECTION CIVILE DU PAS-DE-CALAIS (APC62) POUR LA SAISON ESTIVALE 2025 - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.**

**M. Devin** explique que dans le cadre de son dispositif saisonnier, la ville de Wimereux organise la surveillance de la baignade de sa plage durant l'été dans la zone de responsabilité incombant à la Commune suivant l'arrêté municipal.

Pour cette prestation, elle a sollicité les services de l'Association de Protection Civile APC62.

Celle-ci a proposé de recruter et de mettre à disposition de la Ville, du personnel qualifié, afin d'assurer la surveillance de la plage sur la période des vacances d'été allant du 05 juillet 2025 au 31 août 2025 inclus.

La Commune versera au siège de la Protection Civile du Pas-de-Calais l'intégralité de la somme convenue lors de la signature du devis estimé à 43 432,00 €. Cette somme sera versée au plus tard avant le début de la surveillance.

Elle comprend :

- les frais administratifs, par personnel, par mois ;
- les frais matériels, pour le personnel, par mois ;
- les frais matériels pour le sauvetage, par mois ;
- l'embarcation Sauvetage avec moteur et remorque, par jour ;
- l'initiation aux gestes de premiers secours ;
- les salaires (Chef de poste, Adjoint au Chef de poste et des BNSSA), pour la saison.

Il est ici rappelé que la somme précise dont la Ville sera redevable envers l'Association de Protection Civile APC62, sera calculée en fin de période en fonction des effectifs réellement employés et des prestations assurées.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la période de surveillance du 05 juillet 2025 au 31 août 2025 et d'autoriser M. le Maire à signer avec l'Association de Protection Civile APC62, la convention relative à la surveillance de la baignade pour la saison estivale 2025 et toutes les pièces s'y rapportant.

*Intervention de **M. Sergent** « Il y a certaines communes qui font appel au CRS, ils n'ont plus la possibilité de le faire, c'est plus cher ? »*

***M. le Maire** « Dans le temps, on prenait aussi les CRS. Mais le problème avec les CRS c'est qu'à plusieurs reprises (coupe de monde, jeux olympiques...) on a les réponses un peu trop tardives pour les avoir et après on ne peut plus se retourner. Aujourd'hui, on préfère sécuriser. »*

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : A L'UNANIMITÉ (M. Jean-Luc Jougleux n'a pas pris part au débat ni au vote).**

**DÉLIBÉRATION N° 20250403\_18 : PRISE DE POSSESSION D'IMMEUBLE SANS MAITRE.**

**M. le Maire** expose à l'Assemblée que « la commission communale des impôts directs réunie le 16 septembre 2024 a donné un avis favorable au lancement de la procédure de prise de possession d'un bien sans maître. Il s'agit de l'immeuble sis 30T rue René Cassin à Wimereux, repris au cadastre section AI numéros 260-275-276 et 277.

En conséquence, par arrêté municipal n° 2024\_418 du 17 septembre 2024 sa vacance a été déclarée.

Par la suite, toutes les formalités ont été respectées à savoir :

- publication de cet arrêté sur le site internet de la Ville, sur le panneau affichage extérieur de la Mairie et sur site du 17 septembre 2024 au 26 mars 2025, soit 6 mois consécutifs ;
- publication dans un journal d'annonces légales datant du 23 septembre 2024 ;
- notification par courrier recommandé avec accusé réception au tiers qui aurait acquitté les taxes foncières de l'immeuble ;
- notification à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais.

Vu le titre de propriété de la commune de Wimereux en date du 30 avril 1904, portant partage entre la commune de Wimille et la commune de Wimereux, reçu par Maître Delcourt, alors notaire à Boulogne-sur-Mer, établissant la propriété des parcelles reprises au cadastre section AI, n°s 260-275-276 et 277, d'une contenance totale de 56 ares 37 centiares à la commune de Wimereux ;

Vu l'absence de titre de propriété publié au fichier immobilier depuis 1956 ;

Je vous informe de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Je vous précise que des individus se sont présentés comme successibles de Monsieur Auguste Théophile Huybrecht, sans justifier d'un titre de propriété quelconque sur l'immeuble sis 30T rue René Cassin à Wimereux, parcelle reprise au cadastre section AI, n°s 260-275-276 et 277, d'une contenance totale de 56 ares 37 centiares.

L'éventuel propriétaire ne s'est pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article L. 1123-3 (alinéa 2) du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Dès lors l'immeuble est présumé sans maître au titre de l'article 713 du code civil. Cet immeuble peut revenir à la Commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

En conséquence,

Je propose au Conseil Municipal d'accepter d'exercer les droits en application des dispositions de l'article 713 du Code Civil en décidant que la Commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur et donc d'incorporer le bien sans maître dans son domaine privé. »

*Intervention de Mme Rousseau « Vous avez un projet par rapport à ça ? »*

*M. le Maire « On va déjà être propriétaire et après, on verra. »*

*M. Sergent « Ça ne va pas être vendu au promoteur ? »*

*M. le Maire « Vous connaissez ma position sur les promoteurs ! Ça restera dans le giron de la Ville. »*

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 20250403\_19 : AUTORISATION A CONCLURE ET AUTHENTIFIER L'ACTE ADMINISTRATIF D'INTEGRATION D'UN BIEN SANS MAITRE DANS LE PATRIMOINE PRIVE DE LA COMMUNE DE WIMEREUX.**

**M. le Maire** présente au Conseil Municipal qu'aux termes de l'article L. 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Maires sont habilités à recevoir et à authentifier les actes administratifs.

Toutefois, l'exercice de fonction notariale de réception et d'authentification d'actes administratifs est un pouvoir propre du Maire, qui ne peut être délégué.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de désigner M. Boutleux qui sera en charge de signer l'acte administratif en tant que représentant de la Commune.

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 20250403\_20 : CONVENTION DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE DE WIMEREUX ET DES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT - RENOUELEMENT - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.**

**M. Devin** présente à l'Assemblée que selon l'article L. 512-4 du code de la sécurité intérieure, dès lors qu'un service de police municipale comporte au moins trois emplois, une convention de coordination des interventions de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat est conclue entre le maire de la commune, le représentant de l'État dans le département et le Procureur de la République territorialement compétent.

D'une durée de 3 ans, il nous faut la renouveler pour le mois de juin 2025. Ce sera la 5<sup>ème</sup> génération de convention.

Le contenu de cette convention jointe à la présente délibération reprend, sans que cela ne soit exhaustif, les thématiques suivantes :

- sécurité et préventions routières,
- prévention dans les transports,
- lutte contre la toxicomanie et l'alcoolisme,
- protection des commerces,
- lutte contre la pollution et nuisances,
- lutte contre les cambriolages,

- sécurisation des animations et festivités organisées sur le territoire communal,
- sécurisation aux abords des établissements scolaires.

Elle a vocation de définir les rôles de chacune des forces de l'ordre (municipale et nationale), ceci dans un but d'efficacité et d'efficience, étant rappelé qu'en aucun cas, il ne peut être confié à la Police Municipale de missions de maintien de l'ordre

M. le Maire demande d'approuver le renouvellement de la coordination de la Police Municipale et des forces de l'État et de l'autoriser à la signer ainsi que toutes les pièces afférentes.

*Intervention de **Mme Rousseau** « Dans le document qui nous a été remis qui était plus complet que ce que vient de dire M. Devin, quels sont les moyens pour les contrôles routiers et surtout le contrôle de vitesse ?*

***M. Devin** « Un radar lunette. »*

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

#### **DÉLIBÉRATION N° 20250403\_21 : PROTOCOLE RELATIF A LA MISE EN PLACE DE LA « ZONE VIGILANCE CITOYENNE » - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.**

**M. Devin** informe qu'afin d'apporter une action complémentaire et de proximité dans la lutte contre les phénomènes de délinquance à laquelle se consacre la Police Nationale, la Commune a décidé de mettre en place sur son territoire le dispositif " zone vigilance citoyenne ".

Celui-ci vise à :

- rassurer la population,
- améliorer la réactivité de la Police Nationale et la Police Municipale, contre la délinquance d'appropriation,
- accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

Cette démarche consiste donc à sensibiliser les habitants en les associant à la protection et à la sécurité de leur propre environnement.

La connaissance par la population de son territoire et par conséquent des phénomènes de délinquance susceptibles de s'y produire, permet de développer un mode d'action novateur d'information des forces de l'ordre.

Le dispositif doit permettre pour les populations d'alerter la Police Nationale et la Police Municipale, de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins.

Il s'agit avant tout de diffuser des conseils préventifs, pour lutter plus particulièrement contre la délinquance d'appropriation et les dégradations.

Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la Police Nationale ni de la Police Municipale.

Deux secteurs ont été identifiés. Il s'agit de celui du Hameau de la Source et de la rue Cassin. L'autre concerne le secteur de la Roselière. Leurs habitants ont été conviés à une réunion publique d'information, le vendredi 14 mars 2025, en présence des forces de l'ordre municipales et nationales.

Un protocole, signé par le Sous-Préfet de Boulogne sur Mer et le Commissaire de Police, explique le fonctionnement du dispositif concrètement : gouvernance, procédure d'information, suivi, signalétique...

Il est demandé au Conseil Municipal de valider la création de la « zone de vigilance citoyenne » sur le territoire communal et d'autoriser M. le Maire à signer le protocole la mettant en place.

*Intervention de M. Sergent « Si j'ai bien compris, il y a un ou plusieurs référents par quartier qui sont nommés, des administrés qui repèrent les malveillances et en font référence à la Police Municipale ou Nationale. Donc c'est un peu comme les vidéos surveillances, cela n'empêche pas les faits. »*

*M. Devin « Cela va plus vite, je suis persuadé que cela est efficace. »*

*M. Sergent « Je fais juste une remarque, je pense qu'on pourrait avoir des référents qui ont un rôle plus élargi, à l'écoute des citoyens sur tous les problèmes qui peuvent retrouver dans leur quartier et pas se borner à la sécurité. »*

*M. Devin « On n'a pas dit que la sécurité. »*

*M. Sergent « Ben si, s'il y a une personne qui a un problème social ! »*

*M. Devin « Non mais si une personne âgée ne donne pas signe de vie par exemple. »*

*M. Sergent « Oui d'accord mais moi je veux dire que cela pourrait être élargi à tous problèmes des Wimereusiens, c'est une remarque. »*

*Mme Reboul « C'est plus peut-être un problème de sémantique, dans les dispositifs en place, il y a le dispositif de participation citoyenne et c'est bien de celui-là dont on parle ? celui dont le Maire est le pivot de ce dispositif ? Par ailleurs, il y a « voisins vigilants », ça c'est plus des dispositifs mis en place par des sociétés privées. Et donc là ma question est pourquoi on n'appelle pas ça, parce qu'il y va avoir de la signalétique derrière, plutôt zone de participation citoyenne puisque c'est le nom du dispositif plutôt que zone de vigilance citoyenne ? Et je rejoins M. Sergent sur le fait d'élargir un peu et le terme de participation citoyenne justement permet aussi de venir je dirai rendre service à un voisin qui part pour lui vider sa boîte aux lettres, ça va au-delà du système du terme prévention sécurité. Si j'avais une question c'est est-ce que l'on ne peut pas appeler ça zone de participation citoyenne ?*

*M. le Maire « C'est un autre dispositif, différent de celui proposé aujourd'hui. »*

*Mme Reboul « D'accord. Et vous en pensez quoi ? »*

*M. le Maire « Je dirais que la participation, on le fait régulièrement quand on rencontre les citoyens. On est suffisamment dans les rues. Je me ballade souvent et les élus également se promènent souvent à la rencontre des personnes dans le cadre de leur délégation. On fait des réunions publiques avec les travaux. Alors forcément, on a beaucoup de retours. C'est notre fonctionnement. »*

**Mme Reboul** « Ça je n'en doute pas que vous allez à la rencontre des Wimereusiennes et des Wimereusiens. Mais c'était par rapport au dispositif en place, en fait celui que vous proposez, c'est un mixte des deux ? »

**M. le Maire** « C'est le dispositif « Voisins vigilants » ce n'est pas encore ce que vous voulez mettre en place. Vous c'est un autre dispositif. »

**Mme Reboul** « Je ne veux rien mettre en place personnellement mais c'est plus comme le dispositif de participation citoyenne ? »

**M. le Maire** « Oui c'est un nom différent du voisin vigilant. »

**Mme Reboul** « Parce que ce dispositif permet aussi, il intègre la prévention, la sécurité, notamment il forme les citoyens nommés par le Maire. »

**M. le Maire** « Tout le monde travaille différent. »

**Mme Reboul** « Il est mis en place à la demande des quartiers ? »

**M. le Maire** « Oui parce qu'il y a eu beaucoup de cambriolages dans ces quartiers. On n'a pas fait les quartiers par hasard, ce sont les administrés qui sont venus vers nous. Au hameau de la source, il y a eu beaucoup de malveillances. »

**Mme Rousseau** « Est ça pourrait être élargi à d'autres quartiers ? »

**M. le Maire** « on a fait 2 tests, quartier en bas quartier en haut. On verra bien comment cela évolue avant d'élargir. »

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

#### **DÉLIBÉRATION N° 20250403\_22 : FIXATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE AU FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE « JEANNE D'ARC » - ANNÉE 2025.**

**Mme Duquesne** expose à l'Assemblée la délibération concernant la participation communale au fonctionnement de l'école Jeanne d'Arc. Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le forfait communal pour 2025 à 103 006,93 € (cent trois mille six euros et quatre-vingt-treize centimes) pour 149 élèves wimereusiens.

*Intervention de Mme Rousseau* « On a eu un tableau en même temps que la délibération, le tableau avec le nombre d'élèves dans chaque école de Wimereux, moins 23 pour les écoles publiques, plus 4 pour l'école privée, je voulais vous poser une question, c'est peut-être un peu hors sujet mais bon, acceptez-vous après étude des dossiers l'inscription d'enfants extérieurs à la Commune dans les écoles publiques ? »

**M. le Maire** « Oui, on en a déjà accepté et en acceptons toujours. »

**Mme Rousseau** « Il y a des demandes et vous les acceptez. »

**M. le Maire** « Mais il faut savoir que cela a un coût pour la Commune. »

**Mme Rousseau** « Mais cela augmente les effectifs. »

*Intervention de Mme Reboul* « Bien sûr il n'y a pas de soucis et pas d'opposition sur le financement des enfants de Wimereux et notamment pour l'école Jeanne d'Arc, toutefois j'ai 2 remarques, déjà sur le principe, à partir du moment qu'on attribue une aide, je trouve

que ce serait logique que l'on ait le budget de l'école Jeanne d'Arc, notamment les recettes que l'école perçoit parce que là, dans le tableau transmis on a les dépenses de fonctionnement pour les écoles publiques mais pas les dépenses de l'école Jeanne d'Arc et en même temps on n'a pas les recettes car ils ont d'autres recettes. Je trouve que ce serait bien si on avait connaissance de ces éléments.

**Mme Duquesne** « Par contre, cette prise en charge c'est pour avoir une parité entre l'école publique et l'école privée. Ce n'est pas en fonctionnement des recettes de l'école. »

**Mme Reboul** « Oui je sais mais ce serait pour information d'avoir quand même les éléments. »

**M. le Maire** « Il faudrait voir si juridiquement cela est possible. »

**Mme Reboul** « Oui, je n'ai pas vérifié mais à partir du moment que la Ville apporte une contribution cela ne me semble pas... »

**Mme Reboul** « Et la deuxième remarque, alors je suis navrée mais je pense qu'il y a une erreur de calcul puisque dans le tableau qui nous est présenté on voit les dépenses pour les 2 écoles primaires avec le nombre d'élèves et aussi les dépenses pour les 2 écoles maternelles avec le nombre d'élèves et on a bien sûr un total des dépenses des 4 écoles du coup, et un total des élèves. Et dans le coût moyen présenté, qui est la base d'attribution pour l'école Jeanne d'Arc, pour moi le calcul n'est pas bon puisqu'en fait c'est le montant total des dépenses de toutes les écoles qui a été divisé par 2 et au prorata après pour les écoles primaires et maternelles alors que selon moi, le calcul c'était de prendre les dépenses totales des écoles primaires et de le diviser par le nombre d'élèves primaires et de prendre le total des dépenses des écoles maternelles et de le mettre au prorata du nombre d'élèves maternels. Ce qui veut dire que le coût moyen pour un élève de maternelle dans le calcul il est à 983,36 €, c'est du coup ce qui est donné pour un élève en maternelle à Jeanne d'Arc. Or, le coût d'un élève est de 1 271,09 € selon moi. Par contre pour un élève en primaire, le coût n'est pas de 556,76 € comme c'est calculé et attribué à Jeanne d'Arc, il est de 393,95 €.

**Mme Duquesne** « Dans les dépenses, il y a des choses à ne pas prendre en compte par rapport au calcul. »

**Mme Reboul** « Sur la base de ces calculs, est ce que vous arrêtez ce montant là ou vous allez le revoir ? »

**M. le Maire** « C'est un calcul que l'on a fait avec l'école, nous en parallèle on ne facture pas les salles de sports. C'est un calcul à faire. Si cela ne convenait pas à l'école, il nous l'aurait dit. C'est en accord avec eux. Ils ont favorisé ça plutôt que l'on parte sur des sommes différentes et que nous, en contrepartie on aurait facturé les agents, la mise à disposition des salles de sports, la salle des fêtes, tout ce que l'on met à côté gratuitement qui est bien plus que... C'est gagnant.

**Mme Reboul** « Tant mieux si Jeanne d'Arc l'a accepté comme ça mais moi je vous dis que le calcul qui est là par rapport au tableau présenté, n'est pas bon. »

**M. Sergent** émet une remarque « c'est dommage que ces élèves là n'aillent pas dans les écoles où il y a un manque d'élèves.

**M. le Maire** « C'est un choix personnel des wimereusiens. »

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 20250403\_23 : RÉAMÉNAGEMENT DES QUAIS DU WIMEREUX - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS AU TITRE DE LA DOTATION DE LA SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE POUR LES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX (DSCE).**

**M. le Maire** présente à l'Assemblée que par délibération N° 26C\_17\_12\_2020, la Communauté d'agglomération du Boulonnais a institué une Dotation de Solidarité pour les Équipements communaux (DSCe) de 2021 à 2026.

Pendant cette période, chaque commune bénéficie d'un droit de tirage. Pour la commune de Wimereux, il est identifié à la somme de 354.894,91 € en DSCe, à laquelle s'ajoute une bonification environnementale de 35.489,49 €.

Le projet « réinventons les Quais du Wimereux » et plus particulièrement sa partie liée aux aménagements publics correspond aux critères de la DSCe et de son bonus environnemental.

En effet, ce programme qui concerne la place Albert 1er, le quai Giard, et le pourtour des jardins de la Baie Saint Jean, poursuit les objectifs suivants :

- optimisation des espaces publics, en développant des chemins piétons et pistes cyclables, favorisant la déambulation apaisée et le « slow tourisme ».
- renaturation des espaces essentiellement minéraux, promouvant ainsi des espaces de fraîcheur, de détente et d'apaisement en cœur de ville.
- s'engager sur une sécurisation accrue des déambulations piétonnes et des flux en tout genre, afin de remettre l'humain au cœur d'un espace public apaisé.
- renforcer la centralité des services publics (Mairie, Bureau d'Information Touristique, La Poste, écoles, antenne du conservatoire de musique et de danse du Boulonnais etc.).
- accroître l'attractivité du centre-ville et stimuler le tissu commercial local, soutenant ainsi la création d'emplois.
- maintenir une même offre de stationnement, tout en les déplaçant en périphérie pour réduire la congestion. Cela s'accompagne également d'une place privilégiée du vélo par rapport à la voiture avec des espaces publics et des voies qui favorisent les modes de déplacements doux en cœur de ville mais aussi le long de l'Eurovélo 4.
- enrichir l'offre d'animations culturelles et sportives, contribuant à la vitalité de la commune, notamment autour du pôle de la Baie Saint-Jean, pour lequel le renforcement de son attractivité apparaît comme un objectif clair pour la Mairie.

▪ promouvoir le développement durable en luttant contre les îlots de chaleur urbains et en améliorant le bien-être en ville. La ville de Wimereux est d'ailleurs candidate au projet INTERREG « Cool Neighbourhoods » qui vise à sensibiliser le public sensible ou non aux phénomènes de chaleur en ville. Que la commune soit lauréate ou non, elle demande à la maîtrise d'œuvre de prendre en compte ces objectifs dans les différentes phases de travaux.

Aussi, je vous demande de valider les aménagements des Quais du Wimereux et de m'autoriser à solliciter la participation de la Communauté d'agglomération du Boulonnais au titre de la totalité de la DSCe et de son bonus environnemental.

*M. Sergent* « Cette subvention peut être attribuée à n'importe quel autre bâtiment communal ? c'est spécifié dans le mandat ? »

*M. le Maire* « Oui c'est sur le mandat, on s'en sert quand on veut. »

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

#### **DÉLIBÉRATION N° 20250403\_24 : RÉAMÉNAGEMENT DES QUAIS DU WIMEREUX - IMPLANTATION D'UN CARILLON - LE GRAND PRIX PÉLERIN DU PATRIMOINE - AUTORISATION A CANDIDATER.**

**M. le Maire** explique que le grand prix Pèlerin du Patrimoine est un appel à projet qui a vocation, entre autres, à valoriser le patrimoine religieux ou civil.

Dans le cadre du projet « réaménageons les quais du Wimereux », il est prévu l'implantation d'un carillon.

Cette œuvre monumentale et originale a vocation à animer un nouvel espace public sur les Quais, proche du monument aux morts.

Le carillon servira à créer une identité musicale de la Commune. En cela, son utilisation sera optimisée par une collaboration avec les professionnels et les élèves de l'antenne wimereusienne du Conservatoire à Rayonnement Départemental du Boulonnais.

Je vous demande donc de valider le projet de création d'un carillon dans le cadre du projet de réaménagement des quais du Wimereux et de m'autoriser à candidater dans le cadre de l'appel à projet « le grand prix Pèlerin du Patrimoine ».

*M. Sergent* « J'ai une remarque, c'est dommage que l'on dépense de l'argent pour ce carillon qu'on pourrait utiliser à autre chose. »

*M. le Maire* « C'est un point de vue. »

*M. Sergent* « Oui c'est un point de vue. Il y a des belles cloches dans l'église en face, cela va faire écho aux cloches. »

*M. le Maire* « Le carillon c'est différent. Ça va amener un peu de gaieté sur les quais tout en restant calme. Ceux ne sont pas des cloches, ça va être plus doux. Ça va apporter aussi pour nos écoles, un projet culturel à chaque Noël ou autres. »

***Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.***

***VOTE : A L'UNANIMITÉ***

**DÉLIBÉRATION N° 20250403\_25 : TRAVAUX DE SECURITE ROUTIERE - AMENDES DE POLICE - DEMANDE DE SUBVENTION.**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'en 2025, la Ville va engager une série de travaux de sécurisation routière dans le cadre de deux opérations.

La première concerne le projet de réaménagement des Quais du Wimereux. En effet, la refonte du Quai Giard et des rues Wimet et Soehlin va comporter des aménagements visant à sécuriser les usagers (voitures, deux roues, piétons) tels que la création de places de stationnement, des rétrécissements de voirie, de la pose de signalisation verticale et horizontale.

De même, il est prévu l'implantation et le renouvellement de protections (barrières, plots...) le long de voiries comme la rue Carnot, afin de sécuriser, là aussi, les usagers véhiculés ou à pied.

Ces actions sont susceptibles d'émerger au titre des « amendes de police ».

Aussi, M. le Maire demande d'approuver ces programmes de sécurisation routière et de l'autoriser à solliciter auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, une subvention au titre des amendes de police.

***Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.***

***VOTE : A L'UNANIMITÉ***

**DÉLIBÉRATION N° 20250403\_26 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - FILIÈRES « REP » RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS, CONTRAT AVEC L'ÉCO-ORGANISME ALCOME POUR LA REDUCTION DES DÉCHETS DES PRODUITS DU TABAC DANS L'ESPACE PUBLIC.**

**Mme Duquesne** présente à l'Assemblée via cette délibération le projet avec l'organisme ALCOME afin de participer à la réduction de la présence de mégots jetés de manière inappropriée dans l'espace public. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la signature du contrat-type entre la ville de Wimereux et ALCOME pour la durée de l'agrément et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat ainsi que tout document afférent à ce sujet.

***Intervention de Mme Reboul*** « *J'ai vu sur le site de l'Embarcadère, il y a des grandes boîtes de collecte de mégots, est-ce que ce genre de dispositif est prévu ?* »

***Mme Duquesne*** montre sur un encart les types de colonne qui vont être mis en place et précise qu'il faudra choisir un prestataire pour collecter et recycler les mégots.

***Mme Rousseau*** « *Et pourquoi pas un dispositif « plage sans mégot » comme dans certaine commune ?* »

***M. le Maire*** « *Pourquoi pas ? mais il y a tellement de choses interdites.* »

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.*

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**DÉLIBÉRATION N° 20250403\_27 : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2023\_07\_12\_36 DU 07 DÉCEMBRE 2023.**

**Monsieur le Maire** porte à connaissance les décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir, depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

*L'ensemble des délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été étudié, Monsieur le Maire passe la parole **au groupe** « **Wimereux Initiatives Citoyennes** » afin de poser ses **questions orales**.*

**QUESTION N° 1 posée par M. SERGENT**

Une réunion d'information sur la valorisation des déchets alimentaires qui sera mise en place dès avril a eu lieu jeudi 27 mars à 19h00. La soixantaine de personnes présentes ont pu écouter les représentants de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais sur l'évolution de la fréquence de collecte des ordures ménagères, les points d'apport volontaire pour les déchets alimentaires, le compostage individuel.

La mise en place du tri à la source des biodéchets pour les habitants est imposée à toutes les collectivités par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire adoptée en France en 2020. Cette loi se veut être un impact majeur sur l'environnement, sur l'emploi, sur les collectivités et sur l'économie.

Ce sujet représente ainsi un pas important vers un avenir plus durable et responsable.

Mon intervention concerne trois points :

1. Tout d'abord, sur la communication : le moyen de communication utilisé pour informer les citoyens de cette réunion, comme pour la distribution des bio seaux est essentiellement la page Facebook de la ville de Wimereux. Je tiens à souligner l'importance d'une information accessible à tous, et je constate que les réseaux sociaux sont de plus en plus utilisés comme principal canal de communication.

Bien que ces plateformes soient efficaces pour atteindre une partie de la population, il est essentiel de ne pas négliger d'autres moyens de communication.

2. Ensuite, sur le sujet lui-même de la valorisation des déchets alimentaires Au-delà de la réunion d'informations sur la mise en place, plusieurs expériences dans des communes se mettent en place pour accompagner ce dispositif et créer une communauté plus consciente de l'importance de la gestion des déchets. La ville de Wimereux pourrait compléter la démarche de la C.A.B. en allant à la rencontre des habitants, en créant des événements comme des ateliers, des journées de nettoyage pour encourager la participation des habitants. La ville de Wimereux pourrait aussi réfléchir à mettre en place des indicateurs pour évaluer l'impact des initiatives sur Wimereux et discuter avec la CAB ensuite pour ajuster les programmes en fonction des résultats. Nous sommes prêts à vous accompagner. Qu'en pensez-vous, Monsieur le Maire ?

3. Enfin, concernant les Airbnb : lors de la réunion d'information de jeudi dernier, mais aussi en échangeant avec les wimereusiens, cette préoccupation revient.

Monsieur le Maire, comment comptez-vous sensibiliser, encourager les propriétaires Airbnb, à adopter une démarche éco-responsable et la faire adopter à leurs hôtes ?

***Réponse de Monsieur le Maire :***

***La mise en place de la réforme de valorisation des déchets alimentaires est une compétence de la Communauté d'agglomération du Boulonnais.***

***A ce titre, elle a défini son propre plan de communication envers les Communes, les professionnels et la population.***

***Je vous renvoie à l'Agglorama N° 64 de février 2025 qui lui consacre un dossier spécifique, très bien fait d'ailleurs. Ce magazine est distribué toutes boîtes.***

***Bien entendu, les Communes accompagnent cette information.***

***En ce qui concerne Wimereux, une réunion publique a été organisée le 27 mars, une distribution de bio seaux à la population a été organisée le samedi 29 mars matin.***

***Une séance de rattrapage est prévue le samedi 19 avril matin au Centre Technique Municipal, rue du Bon Air. L'ensemble de la population sera prévenu par un flyer distribué en toutes boîtes. Après cette date, les administrés pourront percevoir leur bio seau à l'accueil de la Mairie, rue du Bon Air, aux horaires d'ouverture.***

*Une action spécifique est également mise en place concernant les gros producteurs de déchets alimentaires : les restaurants, les cantines... une cinquantaine d'entre eux a été identifiée. Déjà, ils ont fait l'objet d'une réunion d'information et d'explication. L'association Tiers Lieu Nourricier du Boulonnais est partie prenante du dispositif.*

*A chaque fois, la CAB met à disposition des ambassadeurs du tri qui expliquent et forment. Ce sera le cas avec notre cantine scolaire pour laquelle les agents seront formés au tri. Le Conseil Municipal des Jeunes pourra utilement se saisir de ce dossier.*

*Ces actions de communication, d'explications et de sensibilisations continueront à se mettre en place, auprès de toutes les personnes générant des déchets quel que soit leur statut de propriétaire ou locataire.*

Les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 20 H 33.

Le 07 mai 2025.

Vu, le D. G. S.  


Le Président de séance,

Le Maire,

**Jean-Luc DUBAËLE.**



Le secrétaire de séance,

L'Adjoint au Maire,

**Jean-Luc JOUGLEUX.**

